



Un syndicat d'action et pas de salon

CT du 20/11/2020

Déclaration liminaire:

Monsieur le Président du Comité Technique, mesdames, messieurs les élus, la CGT du SDMIS vous souhaite la bienvenue dans notre établissement.

Nous espérons que la nouvelle composition des différentes instances puisse renforcer le dialogue social et transforme nos réunions en espace ouvert où peut être entendue la parole et les revendications des agents du SDMIS et non en chambre d'enregistrement de décisions déjà arrêtées.

Concernant la crise sanitaire, la CGT salue la mobilisation de l'ensemble des agents du SDMIS qui a permis d'assurer la continuité de notre service public dans des conditions de travail difficiles.

Concernant la prime de feu, il est bon de se rappeler que c'est après un mouvement d'ampleur nationale des sapeurs-pompiers, que le ministère de l'Intérieur s'est engagé à augmenter la prime de feu à hauteur de 25%. Ainsi nous pouvons voir que la lutte paye et que seule la mobilisation des travailleurs est à l'origine du changement du décret qui a permis ces avancées sociales.

Concernant la suppression de la surcotisation, la décision de supprimer la seule part employeur est vécue comme une injustice c'est pour cette raison que nous avons appelé les sapeurs-pompiers à la grève le 17 novembre. La lutte continue, nous remercions la présidente Mme Zemorda KHELIFI pour avoir rédigé et envoyé un courrier au ministre de l'Intérieur en soutien à notre revendication.





Un syndicat d'action et pas de salon

CT du 20/11/2020

La CGT du SDMIS propose d'agir autour de propositions concrètes pour améliorer le quotidien de tous les agents du SDMIS en mettant l'humain au centre de notre projet.

Dans ce cadre nous revendiquons :

- Un service public de qualité pour tous.
- L'augmentation des effectifs.
- Augmentation des salaires.
- La création d'un cycle de travail de droit commun pour laquelle nous souhaitons l'ouverture d'un dialogue
- L'amélioration des conditions de travail
- Une protection sociale de haut niveau pour tous
- La suppression du jour de carence

La CGT du SDMIS, fidèle à ses valeurs, s'engage à continuer ses actions qui visent à :

- à préserver la santé et la sécurité des agents tout en améliorant la réponse opérationnelle et la qualité de notre service public
- Combattre la stratégie de ceux qui cultivent le rejet de l'autre et la division des salariés
- Lutter contre les inégalités, les stéréotypes et toutes les discriminations.
- Lutter contre les violences sexistes et sexuelles et protéger les femmes victimes de toutes formes de violence.





Un syndicat d'action et pas de salon

CT du 20/11/2020

Votes du CT:

- **Revalorisation de l'indemnité de feu. (Pour à l'unanimité)**

La CGT fait remarquer qu'un syndicat revendique la prime de feu à 28%... Nous leur disons BRAVO, nous espérons les voir un peu plus dans la rue pour lutter pour l'intérêt de tous les agents du SDMIS comme par exemple pour la suppression de la part salariale de la surcotisation,

- **Reconnaissance de l'engagement SPP et PATS à travers l'octroi de la prime COVID. (Pour à l'unanimité)**

Les Agents en télétravail connaissent pour beaucoup une charge accrue avec l'école à domicile, les soins de la petite enfance, aidants aux cotés des personnes âgées, des enfants et adultes handicapés, et avec tout cela ils sont arrivés à télétravailler, Nous leur disons BRAVO, C'est pour ces raisons que la prime doit être versée de façon équitable à toutes les personnes

- **Renouvellement de convention SDMIS / CDG69 (pour à l'unanimité)**

Pas d'observations





Un syndicat d'action et pas de salon

CT du 20/11/2020

Question diverses:

- Quand seront vu en CT les conditions pérennes du télétravail comme le prévoyait la note de service 2020-049 avant la fin de l'année 2020 ?

Au CT qui aura lieu courant mai-juin

- Nous demandons qu'il nous soit présenté et annexé au PV du CT le tableau des effectifs dans lequel figure les emplois budgétés et pourvus.
- Les agents qui se rendent sur leur lieu de travail à vélo ou en covoiturage pourront désormais bénéficier d'une indemnisation de 200 euros chaque année, en vertu d'un décret du 9 mai 2020. Ce forfait « mobilités durables » s'applique depuis le 11 mai 2020 aux déplacements domicile-travail des agents de la fonction publique d'État (FPE) et de la fonction publique territoriale, effectués à vélo ou en covoiturage, y compris si l'agent est le conducteur du véhicule.

Notre établissement compte t'il mettre en place cette prime ?

Pour l'instant le décret concernant la fonction publique territoriale a pris du retard et n'est donc pas paru. La question sera étudiée lors de sa parution.

